

A100865

A100866

Programme de formation conforme à l'article D6353-1 du Code du travail



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir équipé d'un appareil de protection respiratoire qui isole totalement de l'atmosphère d'intervention.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- L'apprenant devra présenter au départ de la formation, son certificat d'aptitude médicale au port de l'ARI,
- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- Formation au Port des EPI** : Article R4323-106 du code du travail.
- Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R6).



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 90% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les équipements de protection respiratoire
 - > Intervenir en sécurité dans une atmosphère viciée, en étant équipé d'un ARI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations mises à disposition : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation se déroule sur notre plateforme pédagogique dans la Zone Industrielle d'Antoigné, 72380 Sainte-Jamme-sur-Sarthe.
- Les A.R.I à circuit ouvert utilisés pendant la formation seront ceux de notre plateforme pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens de protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques et pratiques** (savoirs et savoir-faire) :
 - > Les règles avant l'engagement
 - > Présentation de l'Appareil de protection Respiratoire Isolant (ARI),
 - > S'équiper d'un ARI,
 - > Effectuer le calcul d'autonomie restant pour en définir le délai d'intervention,
 - > Effectuer les contrôles croisés de son ARI avec son binôme,
 - > Réalisation de divers scénarios en binôme avec modulation de parcours et recherche de victime(s),
 - > Parcours d'aisance au port de l'ARI avec « test stress ».
 - > Reconditionner son matériel.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

